

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

LOTISSEMENT LES ALPES PRIX DE CESSIION DU LOT N°3

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 30 juin 2017
fixant le prix de cession du lot n°3 au lotissement communal « Les Alpes ».
Il insiste sur la difficulté de vendre ce lot compte tenu de la servitude de
passage du collecteur d'eaux usées malgré un bon nombre de visites sur le
terrain.

Où ces explications, le Conseil Municipal,

Vu l'intérêt d'un acquéreur pour ce lot après négociation,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes
publiques,

Après délibération, à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente du lot n°3 à 112 000 euros hors taxes net vendeur.
- DELEGUE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser
toute promesse de vente, tout acte authentique de vente et toutes autres
pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.



DECISION MODIFICATIVE N° 1

A l'Assemblée, monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits en section de fonctionnement.

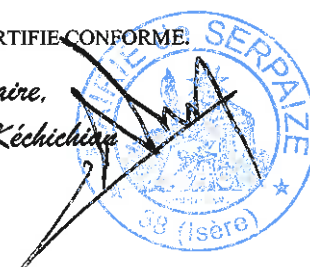
Objet	Dépenses		Recettes	
	chapitre/ article	montant euros	chapitre/ article	montant euros
Fonds de péréquation intercom.	014/739223	3 000		
Réseaux	011/615232	3 000		
Autres frais divers	011/6188	4 700		
Frais divers de publicité	011/6238	2 000		
Autres services extérieurs	011/6288	4 700		
Assurance du personnel	012/6455	2 100		
Dépenses imprévues	022/022	-7 800		
Remboursement personnel			013/6419	4 000
Taxes foncières et habitation			73/73111	3 000
Taxe additionnelle droit de mutation			73/7381	4 700
SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 700		11 700

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'AFIPAEIM « La Bâtie » met à la disposition de la commune des jeunes pour effectuer des petits travaux de bricolage durant l'été. Cependant, l'association est intervenue moins de temps que prévu. Le Conseil est appelé à modifier le montant de la subvention 2017.

D'autre part, l'Assemblée décide de verser un complément de subvention à l'ASESC pour l'organisation de la fête gauloise qui s'est déroulée les 23 et 24 septembre.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de verser une subvention de 800 euros à l'AFIPAEIM La Bâtie.
- **DECIDE** à la majorité, (une voix contre et deux abstentions) de verser un complément de subvention de 300 euros à l'ASESC pour l'organisation de la fête gauloise.
- **DIT** que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2017.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Extension Genot - affaire n°17.004.484

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	25 645 €
Montant total des financements externes	21 330 €
Participation aux frais du SEDI	244 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	4 071 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

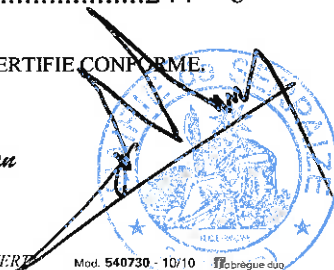
- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	25 645 €
Financements externes	21 330 €
Participation prévisionnelle globale	4 315 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour.....244 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : POULET Nathalye.

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

EP – abri bus Pré Poulet - affaire n°17.005.484

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	5 337 €
Montant total des financements externes	2 508 €
Participation aux frais du SEDI	76 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	2 753 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	5 337 €
Financements externes	2 508 €
Participation prévisionnelle globale	2 829 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI pour.....76 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	2 753 €
--	---------

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

PERSONNEL COMMUNAL AVANCEMENTS DE GRADE



Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions d'avancements de grade transmises par le Centre de Gestion de l'Isère. Pour l'année 2017, deux agents peuvent être promus au grade supérieur par avancement de grade.

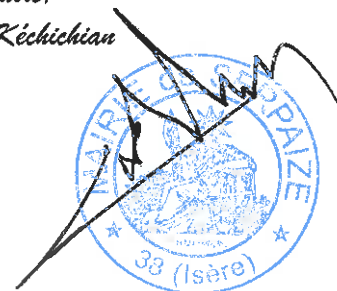
La nomination des intéressés au grade supérieur étant subordonnée à la création, par l'organe délibérant de la commune, des grades correspondants ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des créations et suppressions suivantes :

Grades créés	Grades supprimés	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 18/35 ^{ème}	1 ^{er} octobre 2017
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 ^{er} octobre 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la demande de l'agent concerné, d'abaisser son temps de travail pour ne plus effectuer de tâches ménagères inhérentes à son profil de poste, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il poursuit en proposant, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine par délibération du 11 juillet 2013, à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2017.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la proposition de monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le temps de travail d'un poste d'ATSEM (grade : agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles) de 31h à 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2017.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.



INTERCOMMUNALITE RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39,

Vu le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'année 2016 intégrant les annexes sur :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

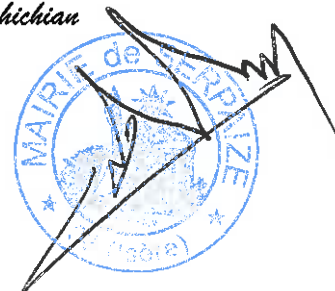
Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité désigné ci-dessus et relatif à l'année 2016.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire.

Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2016.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : DESROSIERS Sébastien.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.



TRAVAUX SUR BATIMENT EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 27 septembre 2016 validant le programme de travaux de rénovation sur le bâtiment Eglise.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation et mise aux normes du bâtiment de l'église est mis à jour comme suit :

Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Charpente/ couverture	50 000	Conseil Départemental Isère	108 000
Façades / Maçonnerie	81 000	Etat / Contrat de Ruralité	66 250
Maçonneries intérieures	40 000	Région / Contrat de Ruralité	53 000
Plafonds	36 500	Réserve parlementaire	8 000
VRD / accessibilité	12 500	Diocèse	10 000
Chauffage/Electricité/plomberie	37 000	Emprunt/autofinancement	115 750
Menuiseries int. et ext.	45 000		
Divers	12 000		
Honoraires/Assurances	43 000		
Diagnostic	4 000		
Total	361 000	Total	361 000

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement mis à jour ci-dessus.
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations départementales en tenant compte du plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer de déclaration préalable de travaux.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, par procédure adaptée, la passation des marchés publics et à les signer.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

